

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 15 mai 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

158-17 2. **PROJET PAVILLON**

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions sur invitation le 26 avril 2017 selon le devis et les plans préparés par l'architecte M. Fabien Nadeau et les documents révisés LDA-MUN-01-17-2;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à jeudi le 11 mai à 15 h pour remettre leur soumission ;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission » ;

Attendu que l'ouverture de celles-ci a eu lieu publiquement jeudi le 11 mai à 15 h ;

Attendu que par la suite la municipalité a procédé à la vérification et à l'étude des soumissions reçues ;

Il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission la plus basse conforme reçue de Construction Déjelico inc. de Dégelis pour le projet de modifications du Pavillon du lac LDA-MUN-01-17-2.

Pour le montant de 82 969.03 \$ + (TPS) 4 148.45 \$ + (TVQ) 8 276.16 \$ pour un total de 95 393.64 \$.

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit nommée représentante municipale pour ce projet et soit autorisée à signer le contrat et tout document relatif à ce projet.

Qu'un échéancier des travaux prévus soit demandé à l'entrepreneur retenu.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

159-17 3. **EMPRUNT**

La municipalité peut emprunter, par résolution, au fonds de roulement pour les travaux au pavillon, pas besoin d'autorisation du MAJMOI ni des citoyens. L'emprunt peut être d'un montant maximum de 20 % du budget de l'année en cours. En 2017 996 156 \$ x 20 % = 199 231.20\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil décrète l'exécution de travaux de modifications au Pavillon du Lac et pour ces travaux décrète un emprunt temporaire.

ARTICLE 3. Le conseil décrète donc un emprunt temporaire au fonds de roulement municipal d'une somme de 125 788 \$ sur une période maximale de 5 ans pour financer une partie de la dépense en immobilisation effectuée.

ARTICLE 4. Attendu que la subvention à venir de PIC150 (50 % des coûts des travaux au net) de ce projet sera affecté au remboursement de cet emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 5. Les intérêts n'excéderont pas 5 % l'an.

ARTICLE 6. Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé et prélevé, annuellement, durant 5 ans, sur les immeubles imposables, construits ou non, situés sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles, une compensation à un taux suffisant pour couvrir les frais.

ARTICLE 7. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cet emprunt.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

160-17 4. **TÔLE À VENDRE**

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions pour la vente de la tôle du pavillon du lac, par envoi collectif à toute la population et commerces, le 8 mai 2017 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à lundi le 15 mai à 15 h pour remettre leur soumission ;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée ;

Attendu que l'ouverture de celles-ci a eu lieu publiquement lundi le 15 mai à la séance du conseil tenue à 19 h 30 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre la plus haute reçue de M. Pierre Bossé au montant de 520 \$ pour la vente de la tôle de la toiture du Pavillon du lac.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

161-17 5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Claude Breault
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale